

# L'ECHO du BÎNOS

Le journal de la ville de Seysses - décembre 2019 n°99

## La Fibre optique arrive !

Réunion publique d'information - lundi 16 décembre  
19h salle des fêtes

*Joyeuses  
fêtes*





## RETOUR SUR...



*Fête des associations - 7 septembre*



*Ambiance Halloween*



*Cérémonie du 11 novembre*



*Concert Quartet de linotte*

*Seysses en livres (p.18)*

Toutes les photos sont disponibles sur le site <https://www.mairie-seysses.fr/albums-photos/>

## SOMMAIRE

|           |                             |
|-----------|-----------------------------|
| P.2       | Retour sur...               |
| P.3       | Éditorial                   |
| P.4       | Invitation                  |
| P.4       | CCAS                        |
| P.5       | Fibre optique               |
| P.5       | Borne interactive           |
| P.6       | Radars pédagogiques         |
| P.7       | Conciliateur                |
| P.8       | Police municipale           |
| P.8       | Etat civil                  |
| P.9       | Délibérations               |
| P.9       | Conseil municipal           |
| P.9       | Calendrier électoral        |
| P.10 à 13 | Travaux 2019                |
| P.14      | Course des écoliers         |
| P.15      | Tribune libre               |
| P.16      | École municipale des sports |
| P.16      | Vie associative             |
| P.17      | PAJ                         |
| P.18      | École de musique<br>Axe Sud |
| P.18      | Service culturel            |
| P.19      | Agenda culturel             |
| P.20      | Agenda                      |

## MAIRIE DE SEYSSSES

10, place de la Libération  
31600 SEYSSSES - 05 62 11 64 64

[www.mairie-seyssses.fr](http://www.mairie-seyssses.fr)  
[infos@mairie-seyssses.fr](mailto:infos@mairie-seyssses.fr)

## HORAIRES D'OUVERTURE

LUNDI - MARDI - JEUDI - VENDREDI  
9H-12H30 / 14H -17H  
MERCREDI : 9H - 12H30  
SAMEDI\* : 9H30 -12H15  
\* 11/01 - 25/01 - 8/02 - 22/02  
7/03 - 21/03 - 4/04

Couverture : Fibre optique

Conception et réalisation :

Mairie de Seyssses, Service Communication

Directeur de publication : Alain PACE

Photos : Mairie, Associations,  
Intervenants extérieurs, Pixabay

Impression : Imprimerie Cazaux  
Imprimé sur papier recyclé  
Tirage à 4200 exemplaires



## La fin d'un engagement de 25 années



J'ai décidé de ne pas briguer un nouveau mandat. Depuis 1995 j'ai successivement exercé les fonctions de conseiller municipal délégué aux associations, de premier adjoint, puis à deux reprises de maire.

J'ai toujours pensé qu'il faut savoir s'arrêter et ne pas essayer de s'accrocher de façon inconsidérée. La fonction est très exigeante, je l'ai exercée avec enthousiasme, passion et détermination. L'engagement doit être total, il ne peut y avoir de demi-mesure. Je pense avoir suffisamment servi cette commune qui m'a accueilli et que j'aime tant. J'aspire désormais à une vie plus paisible.

La vie d'une commune ne s'arrête pas à chaque élection municipale, il y a toujours des projets en cours, surtout dans les collectivités en pleine évolution.

Le passé, il est connu de vous tous, par l'intermédiaire de l'Echo du Binos et par votre connaissance de la commune. Le futur est engagé dans plusieurs domaines. Il peut être envisagé avec sérénité par l'équipe qui succèdera à la présente en mars 2020, car la situation financière, base de toute action est très bonne.

Les nouvelles règles du PLU révisé vont permettre de mieux maîtriser l'urbanisation. Les études de plusieurs projets sont bien avancées ou même terminées : la réhabilitation de la place de la Libération, la création d'un gymnase à proximité du futur collège, le réseau de cheminements doux et de pistes cyclables, un funérarium à côté du cimetière, la réfection de plusieurs voies, l'achat d'une parcelle de 2 ha pour la création d'un troisième groupe scolaire, de plusieurs parcelles pour un total de presque 4 ha pour l'agrandissement de la plaine de jeux de sports au complexe sportif de la Saudrune, des plateaux ralentisseurs avenue Marie Curie et au quartier des Aujoulets, etc.

Le jour de mon élection en tant que maire de Seyssses en 2008, une collègue, adjointe, m'a offert une citation encadrée de Jules Clarétie écrite il y a plus de 100 ans :

*"Tout homme qui dirige, qui fait quelque chose, a contre lui  
Ceux qui voudraient faire la même chose,*

*Ceux qui font précisément le contraire, et surtout la grande armée des  
gens beaucoup plus sévères, qui ne font rien".*

Cette citation m'a souvent permis de relativiser certaines réactions de concitoyens au cours de mes mandats. Elle aurait même pu être complétée par "Ceux qui parlent sans savoir ou mentent délibérément".

J'adresse mes remerciements les plus chaleureux à tous ceux qui m'ont aidé à assumer ma fonction, collègues, employés municipaux et bénévoles.

A celles et ceux qui vont avoir la belle et noble tâche de gérer notre commune :

*"Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir mais de le rendre possible."* Antoine de Saint-Exupéry

Alain PACE, Maire de SEYSSSES



## INVITATION

La Municipalité, le CCAS, invitent tous les Séniors de la commune  
au Thé dansant - Galette des Aînés



**LE DIMANCHE 19 JANVIER DE 14H30 À 18H**  
*à la salle des fêtes*

animation par l'orchestre **Jacky LAFFONT**



Pour des raisons d'organisation, nous vous remercions de bien vouloir vous inscrire au CCAS :

- ➡ 8, rue du Général de Gaulle : lundi - mardi - jeudi & vendredi matin
- ➡ par tél. : 05 62 11 64 80
- ➡ par mail : [ccas@mairie-seysses.fr](mailto:ccas@mairie-seysses.fr)

Si vous n'avez pas de moyen de transport ou des difficultés pour vous rendre à la salle des fêtes le 19 janvier, le minibus de la commune pourra vous y conduire. Le signaler lors de l'inscription.

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

### RETOUR SUR LE POINT RENCONTRE SÉNIORS

Une fois par semestre, le CCAS propose un Point Rencontre Séniors (PRS), espace de rencontres et d'échanges à destination des séniors avec pour objectif de briser l'isolement et de maintenir le lien social. Chaque rencontre thématique est animée par un intervenant.

Le Point Rencontre Séniors (PRS) organisé le 15 octobre dernier par le CCAS, avait pour thème :

**La visite de l'usine de production d'eau potable du SIVOM SAGe située à Roques, créée en 1987.**

L'usine traite l'eau du canal de Saint-Martory pour alimenter les communes de Cugnaux, Frouzins, Portet sur Garonne, Roques, Seysses et Villeneuve-Tolosane.

Elle est conçue pour produire 15 000 m<sup>3</sup>/ jour, et permet de garantir la maîtrise du traitement qualitatif et quantitatif nécessaire à nos besoins.

Jérôme VIDAL, agent d'exploitation du service eau potable a exposé les phases de traitement de l'eau en insistant sur le fait que cette usine dispose d'un process de traitement moderne et adapté aux contraintes imposées pour la qualité de l'eau ainsi qu'aux exigences réglementaires en vigueur et futures.



**Les différentes phases de traitement de l'eau :**

- 1 dégrillage ; 2 tamisage ;
- 3 clarification ; 4 ultrafiltration.

L'ultrafiltration consiste à faire passer l'eau à travers des membranes poreuses qui arrêtent physiquement tous les éléments dont la taille dépasse 0,01 micromètre. Cette phase constitue une véritable barrière de rétention des micro-organismes pathogènes, des macromolécules organiques, kystes, bactéries et virus ayant pu échapper aux traitements antérieurs, tout en préservant les sels minéraux essentiels.

Soixante-trois critères sont testés quotidiennement pour garantir la qualité de l'eau, ce qui représente deux heures de mesures.

En savoir plus : [www.sivom-sag.fr/](http://www.sivom-sag.fr/)

<https://www.sivom-sag.fr/fr/nos-infrastructures/domaine-de-l-eau/l-usine-de-production-d-eau-potable.html>



**CCAS DE SEYSSES - ACCUEIL DU PUBLIC SUR RENDEZ VOUS - 05.62.11.64.80**  
**8, rue du Général de Gaulle - [ccas@mairie-seysses.fr](mailto:ccas@mairie-seysses.fr)**

**Lundi** 9h à 12h30 - 14h à 17h - **Mardi** 9h à 12h30 - **Jeudi** 9h à 12h30 - 14h à 17h - **Vendredi** 9h à 12h30

# LA FIBRE OPTIQUE ARRIVE CHEZ VOUS !

## RÉUNION PUBLIQUE D'INFORMATION

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne a fait de l'accès au numérique pour tous l'une de ses priorités.

Créé à l'initiative du Conseil départemental de la Haute-Garonne et de 17 intercommunalités et bénéficiant du soutien financier de l'Etat et de la Région Occitanie, le syndicat mixte Haute-Garonne Numérique est chargé de déployer la Fibre Optique dans le département.

Depuis juin 2018, Haute-Garonne Numérique a confié à la société Fibre 31, dans le cadre d'une Délégation de Service Public, la construction du réseau de fibre optique en 4 ans et sur 100 % de son territoire d'intervention.



Le premier Nœud de raccordement optique (NRO) de Haute-Garonne a été inauguré sur le territoire de notre commune le 6 décembre 2018, marquant le point de départ du déploiement de la fibre optique dans le département.

**Aujourd'hui, un an plus tard,  
la commercialisation débute à Seysses**

### Comment souscrire un abonnement ?

- ✓ Il vous suffit de tester votre éligibilité sur [www.fibre31.fr](http://www.fibre31.fr)
- ✓ Une fois éligible, choisissez votre Fournisseur d'Accès Internet (FAI), présent sur notre réseau, et souscrivez un abonnement auprès de ce dernier.
- ✓ Vous conviendrez ensuite ensemble d'un rendez-vous pour le raccordement. Tout nouvel abonnement donnera lieu à un raccordement dans un délai de 8 semaines.

Pour vous renseigner et télécharger le guide de l'abonné :

[www.fibre31.fr](http://www.fibre31.fr) / [www.hautegaronnenumérique.fr](http://www.hautegaronnenumérique.fr)

## RÉUNION PUBLIQUE D'INFORMATION

**LE LUNDI 16 DÉCEMBRE À 19H**

*à la salle des fêtes, chemin des Boulbènes*

*Cette réunion est organisée par Haute Garonne numérique & Fibre 31*

**Les fournisseurs d'accès seront présents**



## COMMUNICATION

### POINT D'ACCUEIL INTERACTIF DE PROXIMITÉ



Une borne interactive installée à l'extérieur à l'entrée de la mairie complète les supports de communication de la ville.

D'une utilisation facile, l'écran s'adapte également aux personnes à mobilité réduite.

Sur cette tablette géante, tactile, les informations sont accessibles 24H/24H (relais vers certaines informations du site internet de la ville, comme l'agenda, les actualités, le journal ainsi que l'affichage légal comme les arrêtés d'urbanisme, d'état civil).

Huit sponsors ont permis le financement intégral de ce mobilier urbain :

Terreau Plus, Inter Funéraire, Garage GP autos, Agora immobilier, Mme Lacalle avocate, Mme Deloche osthéopathe, l'ADHAP services à la personne, Mme Moreaux sophrologue.



## DEUX NOUVEAUX RADARS

Dès qu'il est question de conduite et de vitesse, il devient impossible de mettre tout le monde d'accord. L'actualité illustre largement cette assertion. Pourtant, dans le respect des recommandations de la sécurité routière, il revient aux pouvoirs publics de mettre en œuvre des dispositifs pour assurer la sécurité de tous les usagers de la route, quel que soit leur avis. Les radars pédagogiques constituent un élément de la stratégie globale de mise en sécurité de la circulation.

A Seysses, 2 nouveaux radars ont été installés route de Toulouse ce qui porte à 9 le nombre de radars pédagogiques, installés sur les départementales.

*Route d'Ox; Route de St Lys; Route de Fonsorbes (ch des Enlucs) ;*

*Route de Fonsorbes (ch du Tranquille dans les 2 sens) ;*

*Route de St Lys (Aujoulets) dans les 2 sens ; Route de Toulouse dans les 2 sens*

### À quoi servent-ils ?

Le radar pédagogique permet de :

- Favoriser le changement de comportement des automobilistes en excès de vitesse
- Réduire la baisse de vigilance au volant dans les zones à risques
- Réduire le nombre d'accidents de la route
- Mieux protéger les piétons et les cyclistes
- Collecter des données sur le trafic routier dans la zone d'implantation du radar.

Selon les études disponibles (voir fiche CEREMA citée en bibliographie) ces dispositifs permettent de réduire de 4 à 12 % la vitesse pratiquée et de diminuer jusqu'à 30% la part des personnes en infraction. L'effet est très prononcé au droit de l'installation, mais s'estompe au-delà de 100 mètres !

### Sont-ils efficaces ?

Pour le dispositif de la route de Fonsorbes, au niveau du chemin du Tranquille, la journée du 23 octobre 2019, donnée à titre d'exemple (figure 1) est représentative de la distribution des vitesses enregistrées par le radar. Pratiquement toutes les tranches horaires présentent des conducteurs en infraction. Les grands excès de vitesse ont plutôt lieu de jour, en milieu de journée. Certains véhicules circulent à plus du double de la vitesse autorisée.

*Les chiffres clés du radar de la route de Fonsorbes (du 1<sup>er</sup> janvier au 24 octobre 2019, 297 jours)*

- Nombre de véhicules enregistrés sur la période : 943 160
- Nombre moyen de passages par jour : 3175
- Vitesse maximale autorisée : 70 km/h
- Vitesse maximale enregistrée : 159 km/h
- % de véhicules qui circulent à plus de 70 km/h : 35
- % de véhicules qui circulent à plus de 90 km/h : 5

### En résumé

Le radar pédagogique est un outil de prévention routière accessible pour les municipalités.

Il rappelle à la raison la très grande majorité des conducteurs qui auraient raté un ou deux panneaux de signalisation.

Par contre certains restent hermétiques à la sensibilisation, hors de portée de l'action communale.

Pour approfondir : <https://netcollectivites.fr/blog/securite-routiere/dossier-le-radar-pedagogique/>

Les radars pédagogiques en milieu urbain, 2014.

Fiche n° 30 Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et

l'aménagement - [www.cerema.fr](http://www.cerema.fr)

[https://www.mairie-seysses.fr/wp-content/uploads/2019/11/fiche\\_radarpedagogiqueart-echo-99.pdf](https://www.mairie-seysses.fr/wp-content/uploads/2019/11/fiche_radarpedagogiqueart-echo-99.pdf)



route de Toulouse  
Coût des 2 radars 6000 €  
Subvention : SDEHG 3000 €  
Part communale : 3000 €

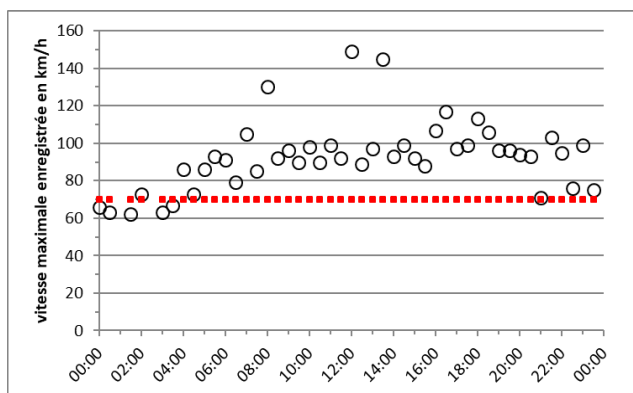


Figure 1 : vitesse maximale enregistrée par le radar de la route de Fonsorbes, par tranches d'une demi-heure, pour la journée du 23 octobre 2019 ; sur ce tronçon la vitesse est limitée à 70 km/h (pointillés rouges).





## UN CONCILIATEUR DE JUSTICE A LA MAIRIE DE SEYSSSES.

La loi de réforme de la justice étend le champ des modes alternatifs de règlement des différends (loi justice du 23 Mars 2019).

La loi de réforme de la justice contient plusieurs dispositions sur les modes alternatifs de règlement des litiges et la conciliation.

Poursuivant les objectifs initiés par la loi 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI<sup>e</sup> siècle, la loi de programmation et de réforme de la justice, qui comporte 110 articles, a été promulguée le 23 mars 2019 et publiée le lendemain. **La loi comprend notamment un important volet sur les modes alternatifs de règlement des différends, dont nous présentons ci-dessous les mesures pouvant intéresser le droit des affaires.**

### Obligation de tenter une résolution amiable

Depuis la loi de modernisation de la justice de 2016, avant de saisir le **tribunal d'instance**, donc pour les litiges d'un montant inférieur à 10 000 €, les parties doivent, **sauf exceptions, avoir tenté une conciliation devant un conciliateur de justice** ou justifier **d'autres diligences** pour parvenir à une résolution amiable de leur litige, à peine d'irrecevabilité de leur demande ([Loi 2016-1547 du 18-11-2016 art. 4](#)).

Pour prendre en compte la future fusion des tribunaux d'instance et de grande instance, qui **deviendront "TRIBUNAL JUDICIAIRE" AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2020**, ([Loi 2019-222 art. 3, II et 109, I](#)).

Quand une demande relevant du **tribunal de grande instance** (futur tribunal judiciaire) tendra :

- \* au **paiement** d'une somme n'excédant pas un certain **montant** ou sera relative,
- \* à un **conflit de voisinage**,

**la saisine de ce tribunal devra, à peine d'irrecevabilité que le juge pourra prononcer d'office, être précédée, au choix des parties, d'une tentative de conciliation (par un conciliateur de justice).**

En étendant l'obligation pour les justiciables de tenter une résolution amiable de leur différend avant de recourir au juge, le législateur entend permettre le **désengorgement des tribunaux** et favoriser des modalités plus apaisées et plus rapides de règlement des différends.

### MESURES APPLICABLES AU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2019

- **Conciliation et procédure participative :**  
Le rôle du conciliateur de justice est généralement directif dans la recherche d'une solution amiable ; **le conciliateur est un bénévole** qui ne peut pas être rémunéré par les parties.
  - Litige de la consommation, (voitures occasion-fournisseurs téléphone et énergie-achats internet) etc...
  - Impayés,
  - Malfaçons de travaux.
- **Litiges de la compétence du conciliateur de justice :**
  - Problèmes de voisinage (bornage-droit de passage-servitudes-clôture-mitoyenneté-haie-arbres-constructions additives-bruit-incivilités-animaux, etc...
  - Différends entre propriétaires et locataires en cours en fin de bail,
  - Différends entre voisins,
  - Différends relatifs au contrat de travail,
- **Incompétence fonctionnelle :**
  - droit de la famille
  - litiges avec administrations
  - litiges pénaux.

Conciliateur COUR d'APPEL de TOULOUSE  
Tribunal Instance de Muret

### M. Paul-Bernard SOUCASSE est le conciliateur de justice à Seysses.

Vous pouvez le rencontrer, lui écrire ou le saisir en ligne...

- Le rencontrer à Seysses en mairie : **2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> jeudi du mois**,

**EXCLUSIVEMENT sur rendez-vous** auprès de l'accueil de la mairie au 05 62 11 64 64

- Lui écrire : via le formulaire "Demande de conciliation par un conciliateur de justice" que vous trouverez sur le site : "Conciliateurs de France"
- Le contacter par courriel : [paul-bernard.soucassee@conciliateurdejustice.fr](mailto:paul-bernard.soucassee@conciliateurdejustice.fr)
- Le saisir en ligne : [www.justice.fr](http://www.justice.fr) ou [www.conciliateurs.fr](http://www.conciliateurs.fr)



## CRÉATION D'UN SERVICE DE POLICE MUNICIPALE



**D**epuis le 1<sup>er</sup> novembre 2019, la commune de SEYSES s'est dotée d'une véritable police municipale ayant pour objectif une présence policière dans une relation de proximité avec la population.

Ce service composé de deux agents aura pour mission de prévenir et/ou sanctionner les actes délictueux et les incivilités du quotidien.

Kévin, gardien-brigadier de police municipale, chef de poste, est sous-officier de gendarmerie depuis 16 ans.

Sophie, agent de surveillance de la voie publique (ASVP), était agent de sécurité dans le privé.

Pendant six mois, ils doivent suivre des formations obligatoires, le service sera donc vraiment opérationnel à l'issue de ce délai.

## ÉTAT CIVIL

### NAISSANCES *Bienvenue à*

|                                 |                          |                              |
|---------------------------------|--------------------------|------------------------------|
| 11/07 MEYERHOFFER Ilona         | 27/08 EL HAOUAM Nohëlia  | 14/10 BEN ZEGGOUTA Illyana   |
| 17/07 BENAND Aïden              | 28/08 TIFFAGOM Lisa      | 18/10 GIRET Nolan            |
| 17/07 DAY Jenny                 | 30/08 DEVOYON Maëline    | 18/10 RÉMY Robin             |
| 21/07 VITRANT PENA Yvann        | 31/08 ANNICETTE Liv      | 19/10 HERVE Clémence         |
| 24/07 DEJEAN Emrys              | 03/09 LAURENT Juany      | 19/10 MOULIN Sacha           |
| 28/07 CAILLET Mia               | 05/09 MANY Kylian        | 22/10 BUSNOT Arthur          |
| 30/07 BRICCOLI Isaac            | 06/09 RODRIGUEZ Mathilde | 22/10 DROUIN Nathan          |
| 06/08 FREULON--NICOLAS Luca     | 07/09 DORIO Lola         | 27/10 CAPELLO Sichem         |
| 06/08 MONTALBETTI ELICHA Miléna | 09/09 DESCAMPS Anna      | 28/10 REIGNAULT GANGA Lennie |
| 09/08 DEJEAN Margot             | 17/09 QAFAZ Elyas        | 01/11 REGIS Marceau          |
| 10/08 PRUNIER Ethan             | 20/09 ESCOFET Maya       | 04/11 GROSEMANCHE Côme       |
| 14/08 MONTALBETTI ELICHA Sofia  | 25/09 BOYER Anaë         | 05/11 BELHACHEMI Yanel       |
| 22/08 RASCAGNERES Margot        | 25/09 MATTHEY Milo       | 06/11 DAROUECHI Eriçiya      |
| 26/08 LAHRICHI Imrane           | 02/10 SOUFFOU Djarden    | 07/11 BONILLA Samuel         |
| 26/08 MULUMBA KASONGO Samuel    | 09/10 DELWARDE Raphaël   | 10/11 BARRÈRE Mayel          |

### MARIAGES *Félicitations à*

|                                                |                                          |
|------------------------------------------------|------------------------------------------|
| 27/07 JACQUOT Pierre & VILLAUME Céline         | 24/09 SAFI Saifeddine & DRISSI Saadia    |
| 17/08 RAUFASTE Eddy & MARTIN Carole            | 28/09 SOULIÉ Sébastien & DIEMER Méliissa |
| 17/08 MASSAT Guillaume & BACILIERI Audrey      | 28/09 LAMBERT Daniel & DOUAIRE Lydia     |
| 31/08 TOVAR-DEPABLOS Alex & BEN HADJ Sherihane | 19/10 HAYES Darren & DAVAL Anne          |
| 21/09 KARDJOU DJ Soufiane & TAÏBOUT Chaïma     | 26/10 TEYCHENNE Cédric & SEREDA Mariia   |
| 21/09 ALI Oualid & RICHARD Gipsy               |                                          |

### DÉCÈS *Sincères condoléances aux familles de*

|                                          |                                       |
|------------------------------------------|---------------------------------------|
| 19/07 MICHOU-BAZI Martine épouse BALLION | 12/10 LAFLEUR Madeleine               |
| 27/08 CROS Monique épouse ANDRÉ          | 13/10 BARBERO Philippe                |
| 31/08 CAPO Antoine                       | 13/10 SERRA André                     |
| 05/09 SOLSONA Nelly épouse CAVALERIE     | 18/10 SENSEBY Patrick                 |
| 11/09 DURAND Claude                      | 25/10 LIGNIERES Michèle épouse CATALA |
| 19/09 DE TONI Gérard                     | 31/10 VOVIAUX Bruno                   |
| 20/09 CASES Bernard                      | 03/11 FOUCHÉ Patrick                  |
| 24/09 FERNANDEZ Dominique épouse RAMIREZ | 12/11 MERCANTI Antonin                |
| 02/10 HAUDRÉCHY Cedric                   |                                       |

### PARRAINAGE RÉPUBLICAIN

|                        |                                  |
|------------------------|----------------------------------|
| 28/09 Hugo SOULIÉ      | 26/10 Fanette CROS PENIN-ANTIDE  |
| 28/09 Léo SOULIÉ       | 26/10 Ippolito CROS PENIN-ANTIDE |
| 05/10 Victor COQUISART | 26/10 Rosalie CROS PENIN-ANTIDE  |



# LES PRINCIPALES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

16 octobre 2019

- ♦ Autorisation de recruter des agents non titulaires
  - ♦ Décision modificative n°3 Budget général
  - ♦ Conseil Départemental demande de subvention TLPJ (Temps Libre Prévention Jeunesse) 2019-2020
  - ♦ EPFL (Etablissement Public Foncier Local)  
Acquisition d'une emprise de 20 000 m² à détacher de la parcelle cadastrée section AB n°56 située chemin du Château d'Eau
  - ♦ Rétrocession à la commune d'une parcelle chemin de la Bourdasse
  - ♦ Acquisition de parcelles en N loisirs
  - ♦ SDEHG\* Rénovation câble point lumineux
  - ♦ SDEHG\* & SIVOM SAGe\* - Remplacement d'un délégué démissionnaire
  - ♦ Le Muretain Agglo Rapport CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) du 11 07 2019
  - ♦ Le Muretain Agglo Révision libre AC (Attribution de Compensation) 2019
  - ♦ SIVOM SAGe\* Adhésion Venerque et modification des modalités de transfert des compétences optionnelles
  - ♦ SIVOM SAGe\* Modalités de reprise de compétence équipements sportifs annexés au collège
- \*SDEHG : Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute Garonne  
\*SIVOM SAGe Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple  
Saudrune Ariège Garonne

Retrouvez toutes les délibérations en mairie ou en ligne : <https://www.mairie-seysses.fr/vie-municipale/les-deliberations/>

## CONSEIL MUNICIPAL

**S**uite à la démission de Dominique ALM, voici la composition actuelle du conseil municipal

**Maire :** Alain PACE,

**Adjoint.e.s au Maire**

**Geneviève FABRE :** déléguée à la culture et aux associations culturelles

**Michel PASDELOUP :** délégué au sport, aux associations Sportives et à la sécurité

**Carine PAILLAS :** déléguée à la communication et aux nouvelles technologies

**Andrée ESCAICH :** déléguée à l'action sociale

**Alain AUBERT :** délégué à l'urbanisme et aux transports

**Yvelise MONTANÉ :** déléguée aux affaires scolaires

**Conseillers municipaux**

**Jérôme BOUTELOUP,** délégué à l'enfance et à la jeunesse,

**Marie-Ange KOFFEL,** déléguée aux associations de loisirs et à l'utilisation du patrimoine,

**Thierry LAZZAROTTO, Corine CORDELIER, Philippe RIBET, Patrick MORDELET, Mary SALES,**

**Bruno BENOIST, Magali GRANDSIMON, Laurent VALLET, Frédérique LAURENS,**

**Alain D'ORSO,** délégué associé aux associations et aux festivités,

**Floréal PALAZON, Philippe RIGAL, Joëlle GARCIA**

**Elus d'opposition :** Alain VIDAL, Elisabeth DELEUIL, Jennifer DURAND, Jean-Pierre ZANATTA,

**Line DELHON, Manuel SOLSONA, Eva FLORES.**



## CALENDRIER ÉLECTORAL



**L**es élections des conseillers municipaux auront lieu le dimanche 15 mars 2020 pour le premier tour et s'il y a lieu, le dimanche 22 mars 2020 pour le second tour.

Les électeurs des communes de 1 000 habitants et plus sont également convoqués aux mêmes dates pour le renouvellement des conseillers communautaires.

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. **L'inscription n'est pas automatique,** elle doit faire l'objet d'une démarche volontaire. Tout déménagement (même au sein de la commune) doit être signalé comme une nouvelle inscription. **Les demandes d'inscription sur les listes électorales devront être déposées au plus tard le vendredi 7 février 2020.**

- ♦ **Pour vérifier vous-même que vous êtes bien inscrit(e) dans votre commune :** [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

Accueil particuliers >Papiers - Citoyenneté >Élections :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

- ♦ **Comment s'inscrire ?**

- ✓ Soit par internet, en utilisant le téléservice proposé par [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) (rubrique papiers citoyenneté/ élections).
- ✓ Soit en se rendant à la mairie avec les pièces exigées : votre carte d'identité ou passeport en cours de validité, et un justificatif de domicile daté de moins de 3 mois, formulaire cerfa n°12669\*02 de demande d'inscription.

### EGLISE SAINT BLAISE SAINT ROCH



**Les travaux, de restauration extérieure du clocher et de la façade ouest sont terminés**

**Coût des travaux : 551 885€ TTC dont TVA 88 931€ - part communale : 196 991€**

**subventions : Conseil Régional 60 000€ - Conseil Départemental 73 049€**

**DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) 114 090€ - Muretain Agglo 17 555€**

**Dons Fondation du Patrimoine 1 269€**

### RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE TRANCHE 2



L'effacement des réseaux consiste à enterrer les lignes aériennes telles que les fils électriques et téléphoniques.

Cette opération est généralement programmée à la faveur de travaux d'aménagements qui portent sur les routes ou les trottoirs.

Plusieurs intérêts justifient ce choix : améliorer l'esthétique pour éviter d'avoir des fils en tous sens qui défigurent le patrimoine bâti ou le paysage ; garantir la sécurité des personnes et du service rendu pour limiter les risques de rupture de ces réseaux aériens en cas de tempête notamment.

**Coût des travaux : 186 258€ TTC - part communale : 155 258€**



## GIRATOIRE CHÂTEAU D'EAU

Coût des travaux 620 377€ TTC Part communale 520 377€



### CHEMINEMENT ROUTE DE TOULOUSE TRANCHE 2

Octobre 2019



2016



Coût des travaux : 307 088€ TTC  
Part communale: 223 398€

### LOTISSEMENT LES VITARELLES

Rénovation de l'éclairage public  
du lotissement : 92 405€ TTC  
Part communale : 18 713€



Avant



## PASSERELLE RUE BOLTAR



Juin 2019

Coût des travaux 48 853€ TTC part communale : 32 012€

## TERRAINS DE TENNIS



14 09 2019—inauguration des terrains rénovés



Rénovation des 3 terrains 169 740 € TTC

### ET AUSSI...

- ✓ **Menuiseries extérieures** : 107 900 €  
self Langevin (tranche 2), gymnase (tranche 2), locaux 8, rue du Général de Gaulle, archives, médiathèque (tranche 2)
- ✓ **Ecoles maternelles** : 5 175€  
rideaux occultants (F. Tristan), film sur vitrage sécurisé PPMS (P. Langevin et F. Tristan).



## MÉDIATHÈQUE



Travaux de peinture, changement de luminaires, mobilier 56 176€ TTC

## ACCUEIL ET HALL D'ENTRÉE DE LA MAIRIE



Coût des travaux :  
77 261€ TTC





## Course des Écoliers octobre 2019



Les écoliers seyssois et les collégiens (6<sup>e</sup>) ont relevé le double défi d'établir un record de distance et de récolter un maximum d'argent au profit de l'association.



M. le Maire, Alain Pace remet la collecte des dons à M. Galy représentant l'association "Hôpital Sourire".

## "Hôpital Sourire"

Créée en 1995, l'association a un but de bienfaisance et d'aide aux enfants malades accueillis au CHU de Toulouse et au Centre Hospitalier de Muret.

La collecte de la course contribuera :

- à l'achat de jouets, de fournitures de coloriage, de spectacle offerts aux enfants malades ;
- au financement d'une aire de jeux spécifique pour les enfants malades ou en situation de handicap pour l'hôpital de Muret.

## BILAN DE LA COURSE DES ÉCOLIERS & DES COLLÉGIENS 2019

**Somme collectée : 1601,39€**

(988.27€ en 2018 *avec de mauvaises conditions météo*)

**Nombre de classes : 43**

dont 7 classes de 6<sup>ème</sup> du collège de Frouzins (38 classes en 2018)

**Nombre d'élèves participants : 1204**

(1064 en 2018)

**Nombre de Km parcourus : 2752 Km**

(2420 Km en 2018)

**Un grand bravo à tous pour ce nouveau record !**

Toutes les photos sont disponibles sur le site [www.mairie-seysse.fr](http://www.mairie-seysse.fr) / Rubrique Albums photos

## OPPOSITION MUNICIPALE GROUPE ACTION CITOYENNE

Texte non communiqué

## OPPOSITION MUNICIPALE GROUPE MIEUX VIVRE ENSEMBLE

### URBANISATION, DEPLACEMENTS URBAINS ET CADRE DE VIE"

En continuant sur la voie d'une urbanisation massive de la commune, nous allons à coup sûr rencontrer d'énormes difficultés;

L'URBANISATION massive remet en cause l'équilibre de la commune : la structure d'habitations essentiellement pavillonnaire que nous connaissions, qui était la caractéristique principale de notre habitat.

La sociologie de notre collectivité se trouve modifiée, par l'arrivée massive de nouvelles populations.

Cela contribue à déstabiliser l'harmonie de notre commune, héritage de plusieurs décennies, voir plusieurs siècles passés.

Les DEPLACEMENTS URBAINS : corollaire d'une urbanisation massive, nous assistons année après année à une lente asphyxie de notre réseau routier, les déplacements ne se font que dans un sens, les efforts en matière économique pour attirer des entreprises créatrices d'emplois locaux sont restés vains, ainsi nos concitoyens sont obligés de se déplacer pour aller travailler.

Les transports en commun pas toujours pertinents, lignes principales trop lentes, lignes secondaires très

peu sollicitées...

Le CADRE de VIE : Les deux précédents constats stigmatisent à eux seuls la détérioration du cadre de vie que nous offrait jusqu'alors notre commune.

A cela il faut ajouter une mixité sociale (le terme est à la mode) qui ne se réalise pas sans aléas, l'intégration massive de nouvelles populations est déstabilisante d'autant que nous n'avons que peu de moyens, sociaux, sécurité entre autres pour y faire face.

Alors que faut-il faire ? Je n'ai pour ma part et celle de mes colistiers pas de solution miracle, la solution se trouve dans une action collective que nous devons entreprendre au plus tôt en concertation avec nos voisins : Agglo du Muretain, Toulouse métropole, département... afin de retrouver un cadre de vie agréable permettant aussi de retrouver un équilibre collectif...

Chers concitoyens, en mon nom et celui de mes colistiers permettez moi de vous souhaiter nos meilleurs vœux pour l'année 2020 !!!

"Alain VIDAL, groupe "Mieux Vivre Ensemble "



# ÉCOLE MUNICIPALE DES SPORTS (EMS) POUR LES ADULTES



Mur d'escalade  
au gymnase

L'École Municipale des Sports propose également des activités de loisirs pour les adultes

**Nouveauté ! Escalade adultes**, le mercredi de 19h00 à 20h00 au gymnase de Seysses ;

**Badminton adultes**, le vendredi de 20h30 à 22h30 au gymnase de Seysses  
et le lundi de 20h30 à 22h30 au gymnase de Frouzins ;

**Marche adultes et séniors**, le lundi et le jeudi de 9h00 à 12h00 pour des circuits  
de 8 à 10 km dans un rayon de 40 km autour de Seysses (covoiturage)

*(inscriptions possibles toute l'année)*

**RENSEIGNEMENTS au service des sports 2, Allée Marcel Pagnol**

**Tél : 05 61 56 35 31 – courriel : [sports.resp@mairie-seysses](mailto:sports.resp@mairie-seysses)**

**Ou en ligne : <https://www.mairie-seysses.fr/culture-sports-loisirs/ecole-municipale-sports/>**

## VIE ASSOCIATIVE

### COMITÉ FESTIF SEYSOIS

"Vous avez évité les sorts et rassasié les zombies, vampires, sorcières et monstres en tous genres lors cette soirée d'Halloween : le comité festif vous remercie de vous être investis pour les jeunes Seyssois !

Pour Halloween 2020, le comité festif vous propose de le contacter quelques jours avant par mail à : [cfs31600@gmail.com](mailto:cfs31600@gmail.com) si vous souhaitez qu'il vous apporte des friandises pour les monstres qui frapperont à nouveau à vos portes le 31 octobre. Rendez-vous l'année prochaine !



### SEYSSES VÉLO CLUB

#### L'Evolution de l'identité du Club Cyclotourisme de Seysses



Depuis le mois de décembre 2019  
"Seysses Vélo Club" remplace le "Sport Olympique  
Seyssois Section Cyclotourisme"

Jusqu'à aujourd'hui le Cyclotourisme était une section rattachée au Club Omnisport "Sport Olympique Seyssois" (S.O.S) qui ne donne plus de signe d'activité depuis plusieurs années.

Cette situation ayant engendré quelques complications auprès de la banque et un problème d'identité vis-à-vis de la Préfecture, une Assemblée générale extraordinaire de tous les membres adhérents a eu lieu le 14 juin 2019, qui après vote, a mandaté le Comité Directeur actuel pour créer une nouvelle association de cyclotourisme Indépendante.

L'association loi 1901 "Seysses Vélo Club" spécifique avec de nouveaux statuts a été créée en septembre 2019.

Un nouveau règlement intérieur a été approuvé lors de l'Assemblée Générale de fin de saison du 8 novembre 2019.

L'emblème de l'abeille et les couleurs jaune et noir sont conservées. Un nouveau design a été conçu pour les vêtements.

L'effectif 2019 du Club est de 164 adhérents dont 152 licenciés à la FFCT (Fédération Française de Cyclotourisme) dénommée FF Vélo depuis 2018.



#### Renseignements :

M. Albignac, président : [mich.albignac@aliceadsl.fr](mailto:mich.albignac@aliceadsl.fr)

Site web : <http://www.sos-cyclo-seysses.fr/>

## POINT ACTIONS JEUNES (PAJ) 11 À 17 ANS



**L**e PAJ est un lieu d'Accueil (pour les jeunes de 11 à 17 ans), toujours ouvert en périodes scolaires, les mercredis et samedis de 13h à 18h et les vacances scolaires, du lundi au vendredi de 9h à 18h.

Les mercredis et samedis, le PAJ accueille vos enfants et leur propose un panel d'activités diverses et variées pour répondre aux envies de chacun (sport, activités manuelles, projet inter structures, éco-citoyens, activités artistiques, jeux divers, coin cuisine...).

Le premier mercredi de chaque mois, un conseil de jeunes est organisé en début d'après-midi pour recueillir les idées pour les nouveaux plannings, les envies et besoins de chacun pour d'éventuels nouveaux projets.

Pour participer aux activités et projets du PAJ, votre enfant doit être adhérent et s'inscrire chaque mois grâce au coupon d'autorisation parentale.

Durant les vacances scolaires, des chantiers loisirs sont proposés aux jeunes. Qu'est ce qu'un chantier loisirs ? C'est une première approche du travail et un moyen d'investir le jeune dans une action citoyenne. Cela lui permet de financer ses loisirs (gratuité des sorties et réduction du tarif du séjour qui a lieu l'été).

Pendant les dernières vacances, les jeunes ont participé à deux chantiers loisirs :

- "décoration Halloween" du rond-point
- "opération désherbage" : les jeunes ont enlevé les mauvaises herbes au cimetière et ont apporté leur aide aux personnes âgées qui ne pouvaient pas désherber leur devant de porte ce qui leur a permis de créer un vrai lien intergénérationnel.



**Le PAJ sera fermé du vend. 20 décembre 2019 au mardi 7 janvier 2020.**

**Pendant les vacances d'hiver : 10 au 21 février :  
Chantiers loisirs les matinées de 9h à 12h,  
du lundi 10 au vendredi 14 février  
(Programmation en cours).**

**Stage Radio à Roques :  
Préparation d'une émission  
"Les réseaux sociaux"**

Pour écouter l'émission diffusée sur Radio Axe Sud :  
<https://www.mairie-seysses.fr/ma-ville/enfance-jeunesse/point-actions-jeunes/>

Les activités proposées aux jeunes tout au long de l'année sont consultables sur les plannings mensuels du PAJ. Ils sont disponibles sur le site de la mairie ou au PAJ auprès des animateurs.

**Toutes les informations et plaquettes sont disponibles en ligne :**

<https://www.mairie-seysses.fr/ma-ville/enfance-jeunesse/point-actions-jeunes/>

**Contact : David ou Gabrielle tél. 05 61 08 40 39 / [paj@mairie-seysses.fr](mailto:paj@mairie-seysses.fr)**



## ÉCOLE DE MUSIQUE AXE SUD

**A**ux musiciens et futurs musiciens ! Votre école de musique intercommunale Axe Sud vous accueille du lundi au samedi pour des cours individuels et collectifs débutants, initiés ou confirmés.

Des places sont disponibles aux cours collectifs suivants :

- la chorale enfants le lundi de 17h45 à 18h15 (6 à 9 ans)
- la chorale ados le lundi de 18h45 à 20h15
- l'ensemble vocal adultes le lundi de 20h15 à 21h30

Si vous aimez chanter, n'hésitez pas !



**Pour tous renseignements  
sur les disciplines enseignées :  
Ecole de musique Axe Sud : 05 34 50 59 40**

**Au programme : Concerts à Seysses, Frouzins  
et ciné concerts à Roques**

<https://www.mairie-seysses.fr/ecole-de-musique-axe-sud/>

## SERVICE CULTUREL

*Retour sur Seysses en Livres*

Les lecteurs, petits et grands étaient nombreux au rendez-vous de la sixième édition du salon du livre seyssois ! Cette manifestation remporte un vif succès depuis son lancement en 2014. L'objectif est de favoriser l'accès à la culture et particulièrement à mettre les livres à la portée du plus grand nombre, donner envie de lire, valoriser la création et soutenir les écrivains et les artistes qui participent en proposant divers ateliers et expositions.

Un événement désormais connu, reconnu, à pérenniser !



Auteurs, livres,  
ateliers créatifs,  
expositions...



Toutes les photos sont disponibles sur le site [www.mairie-seysses.fr](http://www.mairie-seysses.fr) / Rubrique Albums photos "Seysses en livres"

## Histoire de l'Art

par Annick Arnaud,  
historienne de l'art, conférencière  
18h30 à 20h à la salle des fêtes

**Jeudi**

- ▶ 23 janvier
- ▶ 6 février
- ▶ 27 février
- ▶ 12 mars
- ▶ 26 mars
- ▶ 2 avril



Les thèmes des conférences ne sont pas connus lors du bouclage du journal

## Expositions à la médiathèque

▶ 6 au 31 janvier  
**Tableaux arts plastiques**

Par Sébastien Bourg



▶ 10 au 29 février  
**Les œuvres du RAM**  
Relais d'assistantes maternelles

▶ 9 au 28 mars  
**Les 100 jours des CP**  
École élémentaire Paul Langevin



## Bébés lecteurs

enfants de 6 mois à 3 ans  
Le mercredi matin  
10h30 à 11h  
(hors vacances scolaires)  
à la médiathèque  
sur réservation



## Histoires à croquer

à partir de 4 ans  
à 17h à la médiathèque

**Mercredi**

- ▶ 8 janvier
- ▶ 5 février
- ▶ 4 mars
- ▶ 1er avril



>>> Janvier <<<

Vend.  
17 janv.

**Nuit de la lecture**  
*Contes en Pyjama*

17h à la  
médiathèque



>>> Février <<<

Merc.  
5 fév.

**Tapis-lecture**

10h30 à la  
médiathèque

Pour les moins  
de 3 ans

Par l'Atelier L'Hibouquine  
Avec Annabel Chanteau



>>> Mars <<<

Dim.  
1 mars

**Spectacle familial**

17h à la salle  
des fêtes

*Un opéra pour  
Blanche-Neige*

Par la Cie  
Autour de la  
voix

À partir de 5 ans



Merc.  
4 mars

**Tapis-lecture**

10h30 à la  
médiathèque

Pour les moins  
de 3 ans

Par l'Atelier  
L'Hibouquine

Avec Annabel Chanteau



Sam.  
14 mars

**Monsieur 100 têtes**

10h30 à la  
médiathèque

Pour les 2/6 ans

Par la Cie  
Les Astronambules



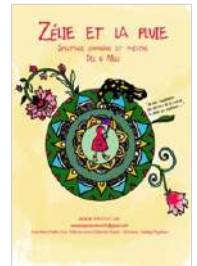
Merc.  
18 mars

**Spectacle  
"Zélie la pluie"**

17h à la  
médiathèque

À partir de 4 ans

Par la  
Cie Amapola



>>> Avril <<<

Merc.  
22 avril

**Tapis-lecture**

10h30 à la  
médiathèque

Pour les moins  
de 3 ans

Par l'Atelier L'Hibouquine  
Avec Annabel Chanteau



Sam.  
25 avril

**Spectacle  
"Ulysse le retour"**

20h30 à la  
salle des fêtes

Par l'association  
Pti Poa

à partir de 10 ans



**Le nombre de places est limité selon la jauge fixée par les artistes. Les réservations sont recommandées auprès du service culturel pour tous les événements de la programmation culturelle.**

En savoir plus : [www.mairie-seysses.fr](http://www.mairie-seysses.fr)  
Réservations, renseignements auprès du service culturel  
Tél : 05 62 23 00 63 - [culture@mairie-seysses.fr](mailto:culture@mairie-seysses.fr)  
ou directement sur place à la médiathèque :  
lundi, mardi de 14h à 18h/mercredi 9h - 12h et 14h - 18h  
vendredi : 9h - 12h et 14h - 17h / samedi 9h - 12h



## Décembre

- Lun.16 Réunion Fibre optique** p.5  
**Jeu.19 Art Floral** S. Aujoulets - 17h15  
**Vend.20 Art Floral** Salle Aujoulets  
à 9h & à 10h30  
**VIVRE ENSEMBLE AUX AUJOLETS COULOUME**

## Janvier

- Dim.5 Bal musette** Salle des fêtes  
14h30 à 18h30 & 21h à minuit  
Orch. "Jean-Paul HOSSELET"  
Entrée 10€/18€ les deux séances  
**CLUB DU 3<sup>ème</sup> ÂGE**
- Lun.6 Ramassage des encombrants**  
Pensez à les sortir le dimanche soir  
**Compte tenu de la quantité d'encombrants et l'étendue de la commune, le ramassage se fait sur plusieurs jours. Une fois le passage effectué dans votre rue, les agents ne repassent pas.**
- Mar.7 Généalogie** S. Aujoulets à 18h  
inscr. : pons.francis@yahoo.fr  
**VIVRE ENSEMBLE AUX AUJOLETS COULOUME**
- Jeu.9 Adhésion 2020** 14h s. d. fêtes  
**CLUB DU 3<sup>ème</sup> ÂGE**
- Dim.12 Sortie montagne** lieu à définir  
en fonction de l'enneigement  
06 51 01 44 12 **CLUB MONTAGNE**
- Dim.12 Galette et adhésion 2020**  
Contact : 06 78 66 27 06  
**VIVRE ENSEMBLE AUX AUJOLETS COULOUME**
- Dim.19 Thé dansant / Galette des aînés** (voir p. 4) **MAIRIE-CCAS**
- Jeu.23 Art Floral** S. Aujoulets - 17h15  
**Vend.24 Art Floral** Salle Aujoulets  
à 9h & à 10h30  
**VIVRE ENSEMBLE AUX AUJOLETS COULOUME**
- Vend.24 Bal danses country** s. d. fêtes  
de 20h30 à 1h30 Entrée 5€  
[freedomdc@hotmail.fr](mailto:freedomdc@hotmail.fr)  
**FREEDOM DANCE COUNTRY**
- Dim.26 Sortie montagne** lieu à définir  
en fonction de l'enneigement  
06 51 01 44 12 **CLUB MONTAGNE**
- Mar.28 Concours de belote** ouvert à  
l'interclubs "GPT de l'arr. de  
Muret" 14h s d fêtes **CLUB DU 3<sup>ème</sup> ÂGE**

## Février

- Sam.1 Loto du rugby** s.d. fêtes à 21h  
**RACING CLUB DE LA SAUDRUNE**
- Mar.4 Généalogie** S. Aujoulets - 18h  
inscr. : pons.francis@yahoo.fr  
**VIVRE ENSEMBLE AUX AUJOLETS COULOUME**
- Sam.8 Jeux en réseau** S. Aujoulets  
14h-22h  
frederic.casteran@gmail.com  
**VIVRE ENSEMBLE AUX AUJOLETS COULOUME**
- Dim.9 Bal musette** Salle des fêtes  
14h30 à 18h30 & 21h à minuit  
Orch. "Yvan LOUIS" Entrée 10€/18€  
les deux séances **CLUB DU 3<sup>ème</sup> ÂGE**
- Dim.16 Sortie montagne** lieu à définir  
en fonction de l'enneigement  
06 51 01 44 12 **CLUB MONTAGNE**
- Dim.16 Festival du jeu** Salle des fêtes  
À 13h [csf31600@gmail.com](mailto:csf31600@gmail.com)  
**COMITÉ FESTIF SEYSSOIS**
- Dim.23 Salon "Belles et zen"** Salle  
des fêtes de 10h à 18h  
06.52.49.13.17 ou mail :  
[les.deesses.occitanes@gmail.com](mailto:les.deesses.occitanes@gmail.com)  
**LES DÊESSES OCCITANES**
- Jeu.26 Art Floral** S. Aujoulets 17h15  
**Vend.27 Art Floral** Salle Aujoulets  
à 9h & à 10h30  
**VIVRE ENSEMBLE AUX AUJOLETS COULOUME**
- Mars**
- Dim.1 Sortie montagne** lieu à définir  
en fonction de l'enneigement  
06 51 01 44 12 **CLUB MONTAGNE**
- Mar.3 Généalogie** S. Aujoulets à 18h  
inscr. : pons.francis@yahoo.fr  
**VIVRE ENSEMBLE AUX AUJOLETS COULOUME**
- Dim.8 Bal musette** Salle des fêtes  
14h30 à 18h30 & en soirée  
bal masqué de 21h à minuit  
Orch. "Didier LAURENT"  
Entrée 10€/18€ les deux séances  
**CLUB DU 3<sup>ème</sup> ÂGE**
- Sam.14 Sortie montagne** lieu à définir  
en fonction de l'enneigement  
06 51 01 44 12 **CLUB MONTAGNE**

- Dim.15 Elections municipales**  
Premier tour
- Lun.16 Spectacle au casino Théâtre Barrière**  
Les Pépites de l'Amérique du Sud  
**CLUB DU 3<sup>ème</sup> ÂGE**
- Jeu.19 Cérémonie commémorative**  
à 16h devant le Monument aux Morts  
(cimetière) **MAIRIE**
- Dim.22 Elections municipales**  
Eventuellement second tour
- Jeu.26 Art Floral** S. Aujoulets - 17h15  
**Vend.27 Art Floral** Aujoulets 9h & 10h30
- Sam.28 Repas Aujoulets** S. Aujoulets  
à 19h - Tél : 06 78 66 27 06  
**VIVRE ENSEMBLE AUX AUJOLETS COULOUME**
- Sam.28 Foire à la puériculture d'été**  
Dépôt des articles 9h-15h  
**Dim.29 Vente des articles** 9h-15h  
06 60 51 29 39 [lesamis31@outlook.fr](mailto:lesamis31@outlook.fr)  
**LES AMIS**
- Dim.29 Sortie montagne** lieu à définir  
en fonction de l'enneigement  
06 51 01 44 12 **CLUB MONTAGNE**

## Avril

- Dim.5 Bal musette** Salle des fêtes  
14h30 à 18h30 & 21h à minuit  
Orch. "Gérard GOUNY"  
Entrée 10€/18€ les deux séances  
**CLUB DU 3<sup>ème</sup> ÂGE**
- Lun.6 Ramassage des encombrants**  
Pensez à les sortir le dimanche soir  
**Compte tenu de la quantité d'encombrants et l'étendue de la commune, le ramassage se fait sur plusieurs jours. Une fois le passage effectué dans votre rue, les agents ne repassent pas.**
- Mar.7 Généalogie** S. Aujoulets - 18h  
inscr. : pons.francis@yahoo.fr  
**VIVRE ENSEMBLE AUX AUJOLETS COULOUME**



Alain Pace, Maire de Seysses  
le Conseil Municipal  
et l'ensemble du Personnel  
vous adressent  
leurs meilleurs voeux  
de Bonheur,  
santé et réussite.